

Processus de demande de subvention

Etat de Vaud

Demande

L'organisateur fait la demande à subvention-sport@vd.ch en y incluant les documents nécessaires.

ÉTAPE
01



Documents nécessaires:

- Lettre de demande de soutien motivée
- Budget de la manifestation
- Bilan de l'association
- Tout autre document utile

ÉTAPE
02

Traitement du SEPS

Le SEPS transmet à l'organisateur la décision accompagnée des conditions d'octroi.

Acompte

L'organisateur a la possibilité de demander un acompte à hauteur de 80 % maximum, par demande à subvention-sport@vd.ch.

ÉTAPE
03

ÉTAPE
04

Contre-prestations

L'organisateur prend contact avec le SEPS au plus tard 2 mois avant son événement afin de définir les contre-prestations.

Versement de l'acompte

Le SEPS verse l'acompte.

ÉTAPE
05

ÉTAPE
06

Photos

L'organisateur envoie 3 photos HD libres de droit à subvention-sport@vd.ch, au plus tard deux jours après la manifestation.

Justificatifs

L'organisateur envoie les justificatifs nécessaires à subvention-sport@vd.ch pour le versement de la subvention ou du solde final.

ÉTAPE
07



Documents nécessaires:

- Comptes de pertes et profits
- Bilan de l'association
- Rapport de l'organe de révision (selon conditions d'octroi)
- Tout autre document utile

ÉTAPE
08

Versement

Le SEPS verse la subvention ou le solde final si l'ensemble des conditions d'octroi ont été remplies.